

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/34/507
20 septembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Trente-quatrième session
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA TRENTE-QUATRIEME SESSION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

Lettre datée du 19 septembre 1979, adressée au Secrétaire général par
le représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

La mission permanente de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies attire l'attention sur la lettre du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea datée du 7 septembre 1979, adressée au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général (A/34/460 du 10 septembre 1979) où il est souligné que, hormis le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea, nul n'a le droit de parler au nom du peuple du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres organisations internationales.

La RSS d'Ukraine soutient pleinement cette position du Gouvernement de la République populaire du Kampuchea et se prononce résolument pour la satisfaction de ses exigences justifiées.

Comme il est dit dans la lettre du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea, le Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea contrôle tout le territoire du pays et dirige toutes ses affaires intérieures et extérieures.

Le nouveau Gouvernement du Kampuchea accorde l'essentiel de son attention à la reconstruction du pays, détruit à cause des actes criminels, connus du monde entier, du régime Pol Pot - Ieng Sary. La République populaire du Kampuchea contribue de manière positive au développement des relations internationales. Son gouvernement a proclamé une politique de renforcement de la paix et de la sécurité, de développement de la coopération internationale, et respecte scrupuleusement le principe du non-alignement.

* A/34/150

Tout cela prouve que le Conseil révolutionnaire populaire de la République populaire du Kampuchea est le seul gouvernement légitime du pays et est pleinement en mesure de s'acquitter des obligations du Kampuchea en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

La population éprise de paix du Kampuchea a manifesté sa position par rapport à la clique criminelle de Pol Pot et Ieng Sary qui, au nom de la réalisation d'une idée maoïste de "transformation de la société" et des plans expansionnistes de la Chine en Asie du Sud-Est, a massacré 3 millions d'habitants du Kampuchea et causé un tort énorme à l'économie du pays : elle l'a renversée en janvier 1979. De ce fait, les tentatives des représentants de la clique de Pol Pot de se produire à l'ONU et dans d'autres organisations internationales au nom du peuple du Kampuchea sont dénuées de tout fondement.

Le représentant permanent de la République socialiste soviétique d'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 3 de l'ordre du jour provisoire.

Le représentant permanent

(Signé) Vladimir KRAVETS
